

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

Séance du 9 juin 2023

Date de convocation : le 2 juin 2023

Date d'affichage : le 2 juin 2023

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants : Olivier JOLY, Jean-Paul CHABANNY, Nathalie LE GALL, François MATHEVET, René FRANÇON, Pascale HULAIN, Christophe BLOIN, Ghyslaine POYET, Gilbert LORENZI, Jean-Baptiste CHOSSY, Annie DE MARTIN DE VIVIES, Alain LAURENDON, Jean-Marc BEGARD, Hervé DE STEFANO, Flora GAUTIER, Jérôme SAGNARD, Laurence MONIER, Françoise DESFETES, Muriel COUTURIER, Ramazan KUS, Kenzo MORINELLO, Alex SOUCHON, Gilles VALLAS, Carole OLLE, Julie TOUBIN,

Etaient absents : Béatrice DAUPHIN, Pascale PELOUX, Serge GOMET, Carole TAVITIAN, Margaux MEYER, Gustave BARTHELEMY, Sandra VERRIERE, Jean-Pierre BRAT,

Avaient donné procuration : Béatrice DAUPHIN à René FRANCON, Pascale PELOUX à Alain LAURENDON, Serge GOMET à Olivier JOLY, Carole TAVITIAN à Jean-Paul CHABANNY, Margaux MEYER à Annie DE MARTIN DE VIVIES, Gustave BARTHELEMY à Kenzo MORINELLO, Sandra VERRIERE à Pascale HULAIN, Jean-Pierre BRAT à Gilles VALLAS.

Secrétaire de séance : Ghyslaine POYET

N° 2023-049

OBJET FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET CHAUFFERIE GAPIAND - EXERCICE 2023

Rapporteur : Jean-Paul CHABANNY

VU les dispositions comptables et financières du Code général des collectivités territoriales,

Afin de constater les résultats de l'exercice précédent, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier les crédits énoncés ci-dessous, de la manière suivante :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

Séance du 9 juin 2023

		Dépenses	Recettes
DEPENSES FONCTIONNEMENT			
023	Virement à la section d'investissement	- 7 000,00 €	
6061	Fournitures non stockables (énergie)	10 000,00 €	
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 045,16 €	
6287	Remboursement de frais	3 000,00 €	
RECETTES FONCTIONNEMENT			
701	Ventes de produits finis ou intermédiaires		- 15 000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté		24 045,16 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		9 045,16 €	9 045,16 €
		Dépenses	Recettes
DEPENSES INVESTISSEMENT			
2315	Installations, matériel et outillage techniques	182 040,11 €	
RECETTES INVESTISSEMENT			
001	Solde exécution investissement reporté		189 040,11 €
021	Virement de la section de fonctionnement		- 7 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		182 040,11 €	182 040,11 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour :

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 pour la chaufferie de la place Gapiand telle que proposée ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 pour la chaufferie de la place Gapiand telle que proposée ci-dessus.

**ONT SIGNE AU REGISTRE, TOUS LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

A Saint-Just Saint-Rambert, le 14 juin 2023

Olivier JOLY

Maire de Saint-Just Saint-Rambert



Ghyslaine POYET

La secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-Préfecture de Montbrison
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir :

- soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.